



**BUREAU D'INGENIEURS-CONSEILS EN ORGANISATION
TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES ET MINES SARL**

CD/KIN/RCCM/14-B-6249 ID NAT 01-B0500-N38160A NIF A2316750H

Le Directeur Général

Kinshasa, ce mercredi 14 janvier 2026

Réf : BICOTIM/05/2026

À Monsieur POL HUART

Directeur de THAURFIN Ltd

41, Avenue Général de Gaulle, 7000-Mons Belgique

Transmis copie pour info à :

- Son Excellence Monsieur Louis WATUM KABAMBA,
Ministre des Mines
- Monsieur Jean Claude KABONGO, Conseiller Spécial
du Chef de l'État
 - Monsieur Jean-Marie KANDA
Conseiller Principal Mines et Énergie à la Présidence
de la République
- Monsieur Paul MABOLIA, Directeur Général du
Cadastre Minier

Tous à Kinshasa

Concerne : Paternité du projet MIFOR

Cher Monsieur POL HUART

En réponse à vos messages réagissant à l'annonce de l'endossement du projet MIFOR par le Gouvernement congolais, je tiens à donner, en tant promoteur du projet, les précisions suivantes pour notamment dissiper tout malentendu au sujet de la paternité de ce projet :

1. MIFOR est un projet qui porte sur la mise en valeur des ressources de fer de la Grande Orientale dont le potentiel est actuellement évalué entre 15 et 19 milliards de tonnes de minerais de fer. Il vise à développer au cœur de la Grande Orientale un complexe minier



de classe mondiale d'une capacité de production à terme de 300 millions de tonnes de minerai de fer par an, à l'exemple de la mine de RIO TINTO à Pilbara en Australie (290 Mt/an) ou encore celle de VALE à Carajas au Brésil (300 Mt/an). Elle vise également à produire de l'acier vert par réduction directe (10 millions de tonnes/an) grâce au gaz méthane du Lac Kivu en vue d'alimenter le marché national et régional.

2. En termes d'infrastructures ou voies d'accès notamment, le projet s'appuiera sur une dorsale ferroviaire entièrement électrifiée qui est prévue de relier, sans discontinuer, la ville de Bunia, dans l'Ituri, au futur port en eau profonde de Banana sur la façade Atlantique, mais en attendant la construction de cette ligne ferroviaire longue de plus de 2000 km, les premières exportations minières seront réalisées grâce aux infrastructures existantes combinant voies ferrées et transport fluvial.
3. Je rappelle que le projet MIFOR a été évoqué pour la première fois dans « L'industrie Minérale Congolaise : Chiffres et Défis¹ », et depuis lors, il a fait l'objet de nombreuses publications dont l'une en mai 2020 dans la revue « Congo-Afrique² ». Vous-même, vous l'aviez repris à mon insu sur le site web de votre société THAURFIN jusqu'à ce que je m'en suis aperçu en octobre dernier et que, sur ma demande, vous avez retiré de votre site.
4. Quant à votre projet, vous savez bien qu'il porte uniquement sur le développement du gisement de fer de Banalia pour lequel vous êtes en conflit avec le CAMI et sa capacité de production est limitée à 50 millions de tonnes par an. Sa particularité est sans doute de proposer l'évacuation de minerai par convois fluviaux des wagons minéraliers en vue d'éviter des ruptures de charge aux points de transit.

¹ L. MUPEPELE Monti, *L'industrie minière congolaise, Chiffres et Défis*, Ed L'Harmattan, p. 179, novembre 2010, Paris p. 166 et p. 220-221

² L. MUPEPELE Monti, « L'État congolais peut-il financer ses grands projets d'infrastructures d'utilité publique », in Numéro 545, mai 2020, p. 456-466.



5. Vous réalisez donc que le projet porté aujourd'hui par le Ministère des Mines, et dont vous revendiquez la paternité au travers d'une série de courriers Whatapps adressés notamment à Monsieur le Ministre des Mines et à moi-même, est distinct de votre projet axé sur le développement de vos PR querellés (1323, 1324 & 1325).
6. On peut comprendre votre frustration du fait que, dans sa première phase, MIFOR prend option pour un transport du minerai en vrac, en lieu et place des convois fluviaux des wagons minéraliers que vous proposez, mais comme nous avons eu à en discuter au cours de ces dernières 24 heures, il n'est pas encore trop tard pour vous de présenter un dossier motivé pour vendre votre idée auprès du Groupe de Travail intérimaire de MIFOR du Ministère des Mines.

Ce courrier vous est adressé, à la suite des excuses que vous avez présentées et que nous acceptons, en vue de dissiper tout malentendu sur la paternité du projet MIFOR porté actuellement par le Ministère des Mines et endossé par le Gouvernement congolais.

Bien cordialement à vous

Léonide MUPEPELE Monti

Ingénieur Civil Métallurgiste
Ingénieur de l'École des Mines de Nancy

